

## Liste des documents :



**Document n° 1 :**

CARUT - Compte rendu de réunion du 2017-06-20



**Document n° 2 :**

CARUT du 2017-06-20 – Ordre du jour



**Document n° 3 :**

Mise en accessibilité du sous-terrain Gare Matabiau



**Document n° 4 :**

Écrans embarqués Linéo  
Retours suite aux ateliers CARUT du 2 et 16 mai 2017



**Document n° 5 :**

Lettre aux membres de la CARUT



**Document n° 6 :**

Lettre à GIHP



**Document n° 7 :**

Lettre de l'Association Handi-Social



# Compte-rendu de réunion

Toulouse, le 21/06/2017

Nos réf : Référence interne

Pièce(s) jointe(s) : Pièces jointes

---

**Objet : Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo**

---

**Date de la réunion :** 20 juin 2017 à 14h

---

**Lieu :** Hôtel Atria-Mercure

---

**Organisateur :** Jean-Claude BERNARD Coordonnateur Accessibilité

---

**Destinataire(s) :**

**Participants :**

**SMTC-Tisséo**

Marthe MARTI

Membre Elue SMTC

Alain VAYSSE

Conseiller Technique du  
Président

Alexandre BLAQUIERE

DGA DGAPI

Olivier CLARIMON

SIG DGAPI

Fabienne DUPOUX

Etudes et Prospectives

Jessica PARADIS

Mission Accessibilité

Jean-Claude BERNARD

Coordonnateur Accessibilité

**Tisséo-EPIC**

Thierry WISCHNEWSKI

Directeur EPIC

Laurent LIEUTAUD

Directeur Commercial

Marie-Hélène TEXIER

Responsable Accessibilité

---

<b>Associations</b>	Daniel LAGES	AVH
	Michel CONCAUD	AVH
	Claire RICHARD	APF
	Michèle CHAVE	ADAPEI - AGAPEI – UNAPEI
	Eric NOURRISSON	ANPHIM
	Roselyne JOLIBERT	AFM31
	Laurent LORBLANCHES	CRIC Association
	Richard GAMBEAUD	FNATH
	Jean-Louis ANTONA	GIHP
	Jean FRONTIN	GIHP
	Catherine COUSERGUE	GIHP
	Abdelkader BELMAHI	ASPTT TOULOUSE
	Simone OLTRA	UNAPEI Midi-Pyrénées
	Céline HERRY	YMCA Colomiers
	Philippe HURTEAU	ASEI (ESAT/EA)
	Adeline COURSAINT	CETEB
	Odile MAURIN	Handi-social
	Yves TASSOT	ASMTM Handicap-DEFI
	André FOHANNO	Maison des Epilepsies

**Absent(s) ou excusé(s) :**

<b>SMTC excusés</b>	Jean-Michel LATTES	Président SMTC
	Adeline ROUCHON	Membre Elu SMTC

<b>Association</b>	Jacky BENA	AFTC
--------------------	------------	------

## Ordre du jour :

---

### Mise en œuvre opérationnelle des Visuels de reconnaissance des stations :

- Point d'avancement
- présentation des orientations du plan de Communication
- 4ième partenariat avec le Lycée des Arènes

### Opération DOCA

- service de remplacement et ligne dédiée L 145 Access'

### SDAP

- Présentation du programme 2017 des arrêts à mettre en accessibilité

### TARIFICATION SOLIDAIRE

- Volet personnes handicapées Modalités

### Retour sur concertation ATELIER CARUT

- Ecran Embarqué
- Aménagement du sous-terrain Gare Matabiau (TESO)
- Création de la signalétique renforcée pour l'accès réservé aux PMR sur les portillons PMR du métro
- Présence de Tisséo sur le stand Ville de Toulouse au salon Autonomic

.....

## Le réseau de remplacement de la ligne A du métro fermé du 17 juillet au 20 août 2017 pour cause de travaux en vue du doublement de la capacité de la ligne A

La ligne A sera fermée du 17 juillet au 20 août et les deux étés suivants pour permettre l'agrandissement de quatre stations à 52 m et permettre le passage de doubles rames (4 voitures) dans un métro aujourd'hui saturé avec des rames de 26 m. Conscient des difficultés des usagers à se déplacer autrement sur cette période, un dispositif a été prévu pour limiter la gêne occasionnée tout en sachant que le réseau d'été sans ligne A ne pourra absorber en totalité les déplacements du mode lourd.

- ✓ Le dispositif de remplacement :

**Ligne 135** : liaison Argoulets – Borderouge

**Ligne 14** : prolongée à Balma Gramont

**Ligne 140** : sur l'itinéraire de la ligne 14 (partiel\*)

**Ligne 130** : sur l'itinéraire de la ligne 13 (partiel\*)

\* : renfort de la ligne sur le tronçon le plus chargé du tracé de la ligne A

Par ailleurs, considérant les estimations de déplacement des personnes en fauteuil roulant (étude EPIC), et la difficulté d'accès aux places réservées, un service complémentaire dédié aux personnes en fauteuil roulant est prévu. La ligne 145 Access' suit le tracé de la ligne A et dessert tous les arrêts des lignes de bus dont elle reprend le tracé.

- ✓ Les caractéristiques de la ligne : 145 Access' :
  - Sans réservation préalable
  - entre 7h00 et 20h00 du lundi au samedi
  - fréquence :
    - de **30'** de 7h00 à 12h00
    - de **20'** de 12h00 à 20h00
- ✓ Un matériel roulant adapté pour le transport simultané
  - de 3 personnes en fauteuil roulant + leur accompagnant
- ✓ Un accompagnateur dans chaque véhicule pour :
  - faciliter la prise en charge et limiter la durée de l'accompagnement
  - assurer un suivi de charge et limiter la durée de l'accompagnement

La mise en œuvre opérationnelle de la ligne 145 Access' est effectuée par l'EPIC. Le marché a été attribué à la Société ALCIS.

Un atelier CARUT organisé le 13 avril a permis de recueillir l'avis des membres de la Commission CARUT.

Un plan de communication permettra de diffuser l'information, et il sera fait appel à 42 emplois jeunes postés sur les endroits stratégiques afin de guider au mieux les usagers.

Il est précisé que le plan interactif ne permet pas de faire paraître un service uniquement accessible aux personnes utilisatrices de fauteuil.

L'analyse du suivi de fréquentation de cette ligne dédiée sera effectuée et les conclusions seront transmises aux associations.

Demande des associations :

- accès de cette ligne aux autres types de handicap
- mener une réflexion pour faciliter les déplacements en bus des personnes en situation de handicap mental

- Comment informer nos adhérents de la fermeture de la ligne A ?

Réponses du SMTC :

- organisation dans les meilleurs délais, d'un atelier pour clarifier les conditions d'accès à la ligne 145 Access'
- engagement à mener une réflexion auprès des institutions et des associations concernées pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap mental
- prévu un large plan de communication associé à la distribution de 650 000 dépliant « mon guide malin » dans les boîtes aux lettres – page du site internet tisséo, envoi ciblé aux associations de personnes handicapées
- Présence de 42 emplois jeunes de 6h à 20h sur les différents points stratégiques de la ligne afin de guider les voyageurs et de les renseigner sur les différentes de possibilités d'utiliser le réseau de remplacement

## **SDAP Mise en accessibilité des arrêts**

Objectif « 2019 : un réseau bus accessible »

Rappel du contexte : Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP) délibéré au CS du 16 septembre 2015 qui porte sur :

- l'identification de 978 points d'arrêts prioritaires non accessibles
- l'engagement du SMTC à programmer sur 2016- 2017- 2018 les travaux de mise en accessibilité des arrêts prioritaires non accessibles en tenant compte, entre autres, des travaux prévus sur le réseau bus (Linéo, ...) et de son évolution
- l'obligation de dresser un bilan annuel intermédiaire à présenter au Comité de suivi SDAP/Ad'AP à transmettre aux services préfectoraux accompagné des annexes numériques (tableau de suivi, cartographie, évolution de l'accessibilité par lignes de bus)

Le bilan intermédiaire SDAP/Ad'AP 2016 présenté au CS du 24 mai 2017, fait état d'une mise en accessibilité de 184 arrêts sur les 429 inscrits au programme SDAP 2016, soit de 52 % du programme en tenant compte des arrêts supprimés et des ITA . Par ailleurs, 146 arrêts « non prioritaires » mis en accessibilité sur 2016 portent à 65 % le taux d'arrêts accessibles du réseau fin 2016.

Des améliorations pour une optimisation la démarche SDAP:

- améliorer l'organisation interne pour tenir l'objectif « 2019 »
- consolider la méthode d'analyse et d'élaboration du bilan
- responsabiliser la maîtrise d'ouvrage des travaux jusqu'à la validation de la conformité des travaux, leur vérification, et leur reporting
- mise en œuvre d'une concertation avec les membres de la CARUT sur les demandes de dérogation à la mise en accessibilité des arrêts pour impossibilité technique avérée et sur les arrêts qui seront traités au-delà de la période autorisée par le SDAP pour des raisons techniques (ex : Gare d'Echange de Jeanne d'Arc, arrêts sur ligne LINEO programmée en 2019)

Demande des associations :

- respect des engagements du SDAP

Réponses du SMTC :

- Report des arrêts non traités de l'année N-1 sur 2017 et 2018
- Les engagements seront tenus. Des ajustements logiques et nécessaires qui ne porteront que sur quelques arrêts et quelques points durs comme, par exemple, la station de bus Jeanne d'Arc, dont le devenir est toujours à l'étude. Pour les besoins de création des nouvelles lignes, en particulier LInéo 4 et 10, des arrêts prioritaires programmés sur la période SDAP sont appelés à être traités respectivement en 2019 et 2020.
- Suivi d'un réseau qui évolue : suppression d'arrêts, modification du statut de l'arrêt si les critères de sélections ne lui sont plus applicables, ...
- 3 chantiers en cours :
  - o renforcer le processus interne de suivi et de programmation de travaux
  - o rendre plus précis le bilan des réalisations effectuées sur l'année 2017
  - o impliquer les territoires sur la nécessité d'assurer la continuité de chaîne du déplacement accessible

## **Tarification solidaire**

### **Volet personnes handicapées**

Le Conseil syndical par délibération du 19 octobre 2016 a souhaité mettre en place une politique tarifaire plus solidaire qui ne sera plus uniquement basée sur l'âge ou le statut de l'utilisateur et ce, en prenant en compte :

- ✓ les revenus de l'utilisateur
- ✓ en maintenant les niveaux de réduction pour ceux qui bénéficiaient de la gratuité
- ✓ en recherchant simplicité et lisibilité pour les usagers

Dans les faits, les personnes ayant une invalidité reconnue par la MDPH et dont le taux d'incapacité est compris entre de 50 à 79 % ont les mêmes conditions d'accès à la tarification solidaire que ceux appliqués aux seniors, aux retraités et aux jeunes à niveau de revenu identique.

Titre de transport concerné : 31 jours, base plein tarif 50€	Invalides de 50 à 79%
-70% → 15€	Revenu mensuel imposable supérieur à 1150€
-80% → 10€	Revenu mensuel imposable compris entre 811,01€ et 1150€
Gratuit *	Revenu mensuel imposable inférieur ou égal à 811€

Titre de transport concerné : 10 dép., base plein tarif 13€40	Invalides de 50 à 79%
10 dép. → 6€	Revenu mensuel imposable supérieur à 1150€
10 dép. → 4€	Revenu mensuel imposable compris entre 811,01€ et 1150€

\* Décret n° 2017-010 du 10 janvier 2017  
 2) Pour plus de renseignements CMI-Ces, février 2017

#### Remarque des associations :

- ✓ Désapprobation de certaines associations vis-à-vis de la nouvelle tarification solidaire
- ✓ Emploi du terme « invalidité » à tort. Il convient de parler de « taux d'incapacité » qui correspond à la situation médicale de la personne
- ✓ Une personne ayant un taux d'incapacité compris entre 50 et 79 % peut avoir des revenus inférieurs à ceux qui ont un taux d'incapacité de 80 % notamment avec l'AAH et les revenus annexes liés à l'incapacité. Cela n'est donc pas très équitable
- ✓ La gratuité pourrait être appliquée pour ceux qui ne perçoivent pas l'AAH

#### Réponses du SMTC

- ✓ Il s'agit en effet d'une confusion, il convient de parler de taux d'incapacité. La carte d'invalidité est remplacée depuis le 1er janvier 2017 par la carte mobilité inclusion (CMI). La carte d'invalidité continue toutefois à être délivrée jusqu'au 1er juillet 2017 et demeure valable jusqu'à sa date d'expiration soit, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026.
- ✓ Les référentiels de seuil sont basés sur l'AAH et le SMIC
- ✓ Prise en compte toutes les ressources d'un foyer, avec le revenu fiscal de référence et le nombre de part pour évaluer un montant de ressource individualisée (calcul du tarif auquel on peut prétendre à partir du site internet Tisséo)
- ✓ Condition pour bénéficier de la tarification solidaire : habiter sur une des 101 communes du PTU

## Mise en œuvre opérationnelle des visuels de reconnaissance des stations :

Le calendrier des tâches à mettre en œuvre pour une mise en exploitation en novembre 2017 est respecté.

Point d'avancement :

- Affichages des visuels sur quai, porte palière et totem : commande en cours
- Outils d'aide à l'utilisation des visuels : en développement (tests prévus juin/juillet pour le jeu de cartes et septembre pour l'application simplifiée)
- Plan de communication : en cours de définition.

Conclusion des ateliers CARUT des 2 et 17 mai 2017

Avis favorables des associations sur :

### Panneaux de quai



### Information directionnelle Portes palières



### Panneaux de totem en surface



## Outils d'aide à l'utilisation des visuels

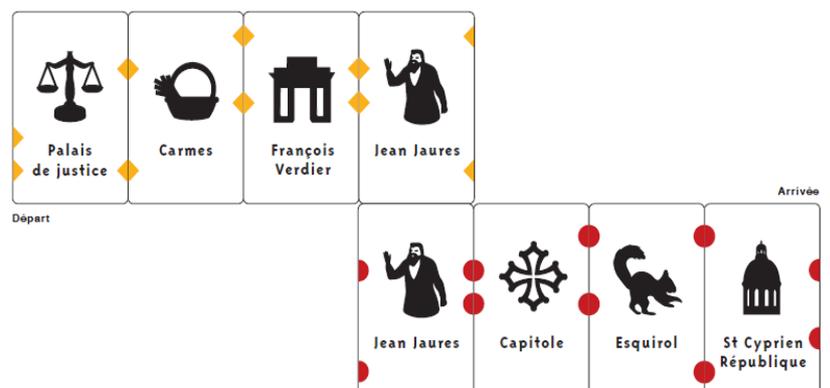
### Jeu de cartes

(Tests en cours)



- Une carte par station,

+ Une carte pour la Direction »



### Une application mobile,

Au plus simple sans aucun texte

Repères au cours d'un déplacement :

- + photos
- + visuels

Un bouton d'urgence pour appeler un référent en cas d'imprévu (sauf en tunnel).



Tests à partir de septembre 2017

Remarques des associations :

- ✓ Le terme « jeu de cartes » n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'un jeu
- ✓ Le déclenchement de l'appel d'urgence prévu dans l'application pourra-t-il se faire dans le métro ?

Réponse SMTC :

- ✓ Jeu de cartes : Une réunion est prévue début juillet pour faire premier bilan suite aux tests sur cet outil. L'appellation du « jeu de carte » pourra être évoquée à ce moment-là.
- ✓ Avec le déploiement de la 4G à la fin de l'année 2017, l'appel d'urgence de l'application pourra être actionné au cours d'un déplacement dans le métro.

## Retour sur concertation ATELIER CARUT

- **Ecran Embarqué**

En complément des bandeaux lumineux, de l'information statique et des annonces sonores présents dans les bus, le SMTC en 2014 décide d'équiper les futures lignes LINEO d'écrans embarqués afin de fournir l'information en temps réel sous une forme améliorée.

Un premier travail collaboratif a été réalisé avec les membres de la CARUT le 21 avril 2016 où les critères d'accessibilité suivants ont été examinés : la lisibilité, la compréhension et l'utilité des informations diffusées. Le positionnement des écrans à l'intérieur des bus (2 types de bus) a également été abordé.

Les conclusions de cet atelier permettaient dès lors la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans le cadre de l'étude d'une nouvelle charte éditoriale et graphique avec comme exigences :

- grossir les caractères,
- simplifier les informations,
- prévoir des textes blancs sur fond foncé
- rendre les contenus additionnels moins perturbants.

La date de mise en place de cette nouvelle charte sur les écrans embarqués est prévue pour septembre 2017. Deux ateliers CARUT ont été organisés les 2 et 16 mai 2017 pour recueillir l'avis des membres de la CARUT sur les nouvelles maquettes de visuels.

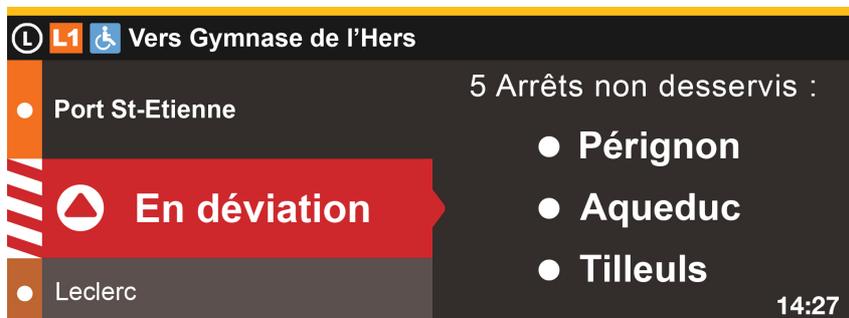
Les visuels des écrans présentés tiennent compte des remarques formulées lors des derniers ateliers.

La nouvelle charte éditoriale prévoit un écran partagé en deux : visuels de gauche pour l'information voyageurs, à droite pour le contenu additionnel. Les informations liées aux perturbations du service seront diffusées sur la totalité de l'écran



Exemple d'écran avant le départ

Exemple d'écran lors de perturbation du service



Exemple d'écran lors de perturbation du service

Ce travail collaboratif entamé en 2016 avec les membres de la CARUT permettra la diffusion d'une information voyageurs et contextuelle accessible au plus grand nombre.

- **Aménagement du sous-terrain Gare Matabiau (TESO)**

Rappel du contexte :

Aujourd'hui, Matabiau accueille 50 000 voyageurs par jour et, avec la croissance de l'offre de transports en commun, sa fréquentation devrait tripler après 2030, avec 150 000 voyageurs quotidiens annoncés. La gare et ses espaces d'échanges doivent donc être redimensionnés, modernisés et réorganisés pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions toujours plus de voyageurs.

Toulouse Euro Sud Ouest vise ainsi à transformer la gare en un véritable Pôle d'Échanges Multimodal, au cœur de la métropole : un lieu unique et central, où se connectera l'ensemble des modes de déplacement (train, métro, bus, car, voiture, vélo et espaces piétons). La constitution de ce Pôle se révélera d'autant plus essentielle que la croissance de l'offre ferroviaire, avec l'arrivée du TGV en 2024, accentuera encore la demande et la fréquentation de tous les types de transports.

Le SMTC est partie prenante avec l'Etat, la Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental de la Haute Garonne, SNCF Réseau, SNCF Mobilités, Toulouse Métropole, dans le processus d'étude et le cadre financier du projet Toulouse Euro sud-Ouest.

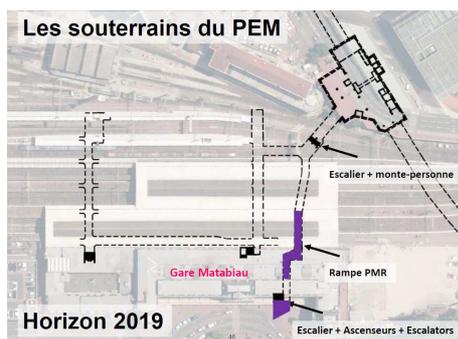
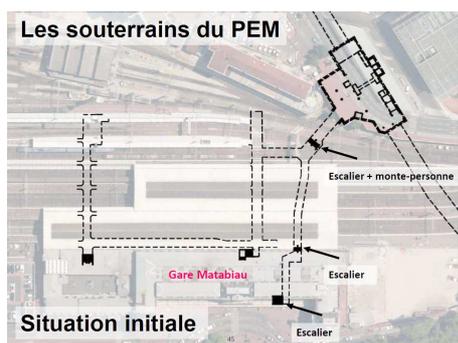
La conception de Toulouse Euro Sud Ouest tient compte de plusieurs opérations en cours ou à venir :

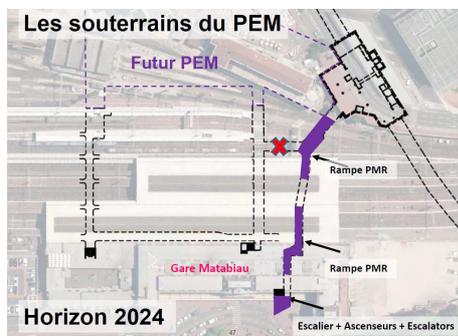
- la transformation des allées Jean-Jaurès, entre le centre-ville et le quartier Marengo ;
- le réaménagement de la rue de Bayard, dont les cheminements piétons et cyclistes répondront à ceux du quartier Matabiau ;
- l'entretien et la valorisation du canal du Midi (Plan Canal 2016-2020) ;
- le chantier du futur Métro Toulouse Aerospace Express (TAE), qui desservira le Pôle d'échange Matabiau en 2024.

Des études d'avant-projet réalisées par SNCF Gare et Connexion s'inscrivent dans le cadre du projet multi partenarial TESO, ont été présentées en Commission d'Accessibilité pour Tous (réunion de concertation organisées par le Domaine Handicap et Accessibilité de la Ville de Toulouse, le 23 février 2017).

L'atelier CARUT du 06 avril avait pour objectif de préciser les aspects techniques de la mise en accessibilité du sous-terrain qui relie le parvis de la Gare Matabiau à la station de métro Marengo - SNCF.

Le tunnel présente aujourd'hui deux volées de marches. La première en sortant de la station de métro est dotée d'un élévateur pour assurer la continuité du cheminement accessible. La seconde volée de marche n'est pas équipée et oblige les PMR qui souhaitent rejoindre le parvis, à effectuer un long détour par le sous-terrain central qui dessert les quais de la gare. La partie du sous-terrain qui assure la jonction entre le sous-terrain parvis et le sous-terrain central est voué à disparaître dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échange prévu à l'horizon 2024. C'est la raison pour laquelle le projet d'aménagement du cheminement entre le parvis de la gare et la station de métro est prévu sur deux périodes : horizon 2019/20 et 2024.





Deux contraintes liées à un chemin de câble qui traverse le sous-terrain et à la présence d'une poutre qui soutient la structure (quai chemin de fer) limitent les possibilités de mise en accessibilité avec des % de pente réglementaires tout en conservant une hauteur du tunnel normée à 2.20m au niveau de la poutre.

Les deux propositions présentées en atelier aux associations :

- 1 : pente à 5 % et hauteur de 2m à la poutre (non réglementaire)
- 2 : pente > 5 % => hauteur libre de 2,19 m (2,20 = hauteur réglementaire)

A la demande des associations, une demande d'étude complémentaire a été faite auprès de la SNCF avec l'option hauteur à 2.20 m et pente à 8% sur une courte distance (2m maximum) et un palier de repos. L'option consistant à approfondir le chemin de câble a été écartée par la SNCF vu l'impact financier d'une telle entreprise et les impacts des coupures de l'alimentation de la signalisation ferroviaire, et ceux sur les équipements télécom sensibles.

Après étude et dans le but permettre à chacun de se déplacer dans les meilleures conditions, l'option retenue avantage les personnes en fauteuil roulant en conservant des pentes inférieures ou égales à 6% et un palier de repos tous les 10 m. La hauteur du tunnel limitée à 2.19m (norme établie à 2.20m) au niveau du palier de repos fera l'objet d'une demande de dérogation.

Demande des associations :

- ✓ Calendrier de mise en œuvre
- ✓ Qui assure la maîtrise d'œuvre des travaux au niveau du souterrain ?

Réponse du SMTC :

- ✓ Achèvement des travaux prévus pour la première tranche en 2019 au plus tard
- ✓ Maîtrise d'œuvre des travaux assurée par la SNCF

- **Création de la signalétique renforcée pour l'accès réservé aux PMR sur les portillons PMR du métro**

Une réponse concrète aux remarques formulées par les membres de la Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo :

Un double objectif :

- libérer ce passage pour les personnes à qui il est nécessaire
- limiter les passages multiples lors de l'ouverture du portillon



Une signalétique évaluée avec les associations : atelier CARUT du 20 mars 2017

- **Présence de Tisséo sur le stand Ville de Toulouse au salon Autonomic**

A la demande des associations, la présentation du portillon PMR a été possible sur le stand de la Ville de Toulouse lors du salon Autonomic SUD des 23 et 24 mars.



Signalétique au sol pour les portillons PMR

- **Présentation du matériel roulant affecté à la ligne L 145 Access**

Au cours de la réunion une présentation du matériel roulant affecté à la ligne L 145 ACCESS' dédiée aux personnes en fauteuil roulant est effectuée par la Société ALCIS attributaire du marché public.



Mme MARTI remercie la société Alcis d'avoir répondu à l'invitation de Monsieur LATTES pour effectuer cette présentation ainsi que l'ensemble des participants avant de clôturer les travaux de cette commission à 16h45.



**COMMISSION ACCESSIBILITÉ RÉSEAU URBAIN TISSÉO**



C A R U T 20 JUIN 2017



Ordre du jour

**I - Tarification solidaire**

- volet personnes handicapées, modalités d'application

**II - Opération DOCA**

- Réseau d'été sans ligne A : ligne complémentaire 145 Access

**III - SDAP Ad'AP**

- présentation du programme 2017 des arrêts à mettre en accessibilité SMTC

**IV - Mise en œuvre opérationnelle des visuels de reconnaissance des stations**

- point d'avancement
- 4<sup>ième</sup> partenariat avec le lycée des Arènes
- Présentation aux rencontres Villes et Handicap

**V - Retour sur concertation, ateliers CARUT**

- écrans embarqués
- aménagement du sous-terrain gare Matabiau (TESO)
- signalétique renforcée des portillons du métro pour l'accès réservé aux PMR

Autres points :

- présence de Tisséo sur le stand ville de Toulouse au salon Autonomic



SMTc

TARIFICATION SOLIDAIRE

VOLET PERSONNES HANDICAPÉES



## Mesures tarifaires en fonction des différentes situations d'invalidité

Taux d'invalidité  
< 50 %

- Pas de réduction

Taux d'invalidité  
de 50 % à 79 %

- Tarifs réduits en fonction des revenus

Taux d'invalidité  
de 80 % et plus

- Gratuité

*Nota : mesures applicables pour les personnes résidant sur le PTU*

Document justificatif du taux d'invalidité : notification de décision de la MDPH

## La tarification solidaire pour un taux d'invalidité de 50 à 79%

Revenu mensuel  
supérieur à 1150 € <sup>(1)</sup>

- 10 déplacements à 6 €
- 31 jours à 15 €
- Annuel à 150 €

Revenu mensuel entre  
811,01€ et 1150€ <sup>(2)</sup>

- 10 déplacements à 4 €
- 31 jours à 10 €
- Annuel à 100 €

Revenu mensuel  
inférieur ou égal  
à 811 € <sup>(3)</sup>

- Gratuité

- 1.Revenu mensuel supérieur au montant du SMIC Net
- 2.Revenu mensuel compris entre L'AAH et le SMIC Net
- 3.Revenu mensuel inférieur ou égal à l'AAH

Jusqu'au 3 juillet 2017, tarif pour « personnes invalides, taux de 50 à 79 % :

- 10 déplacements, tarif réduit = **9,80 €**
- 31 jours : **46,80 €**
- Annuel : **468 €**



# SMTc

DOCA

RÉSEAU D'ÉTÉ SANS LIGNE A  
LIGNE COMPLÉMENTAIRE 145 ACCESS





## RÉSEAU D'ÉTÉ SANS LIGNE A LIGNE COMPLÉMENTAIRE 145 ACCESS

Etude et mise en œuvre opérationnelle : Tisséo EPIC

### Réseau d'été sans ligne A

#### L'ESSENTIEL DE MON RÉSEAU D'ÉTÉ :

principales lignes conseillées

Mon plan de quartier  
sur [ma-ligne-a-en-xd.fr](http://ma-ligne-a-en-xd.fr)



**Ligne 135** : liaison Argoulets – Borderouge

**Ligne 14** : prolongée à Balma Gramont

**Ligne 140** : sur l'itinéraire de la ligne 14 (partiel\*)

**Ligne 130** : sur l'itinéraire de la ligne 13 (partiel\*)

\* : renfort de la ligne sur le tronçon le plus chargé du tracé de la ligne A



## RÉSEAU D'ÉTÉ SANS LIGNE A LIGNE COMPLÉMENTAIRE 145 ACCESS

Etude Tisséo EPIC



Une **analyse de fréquentation** des usagers PMR de la ligne A  
+ Une **prévision de charge** importante du réseau  
bus sans ligne A



Une **difficulté d'accès** aux bus du réseau d'été sans ligne A  
pour les **personnes en fauteuil roulant**



**+**  
**Une ligne régulière dédiée aux  
utilisateurs de fauteuils roulants**



## RÉSEAU D'ÉTÉ SANS LIGNE A LIGNE COMPLÉMENTAIRE 145 ACCESS

Mise en œuvre opérationnelle : marché Tisséo EPIC

### La ligne 145 Access'

#### Sans réservation préalable

- entre 7h00 et 20h00 du lundi au samedi
- fréquence :
  - de **30'** de 7h00 à 12h00
  - de **20'** de 12h00 à 20h00

#### Un **matériel roulant adapté** pour le transport simultané

- de 3 personnes en fauteuil
- + leur accompagnant éventuel

#### Un **accompagnateur** dans chaque véhicule pour

- faciliter la prise en charge et limiter la durée de stationnement aux arrêts
- assurer un suivi de fréquentation (en prévision des prochaines périodes)





SMTc

SDAP

MISE EN ACCESSIBILITÉ

DES ARRÊTS DE BUS





## Suivi annuel du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée

- Délibération du 24 mai 2017 – « Bilan SDAP 2016 » du Comité Syndical du SMTC remise en Préfecture
- Bilan 2016 :
  - réalisation de **52% des travaux de mise en accessibilité programmé en 2016** :  
184 arrêts sur les 429 prévus + 56 ITA et 13 suppressions
  - 146 arrêts « non prioritaires » mis en accessibilité dans le cadre de travaux nouveaux, réalisés en 2016
  - Au total, **65% des arrêts du réseau Tisséo sont accessibles fin 2016**
- Mise en accessibilité des arrêts prioritaires sur 2017 et 2018 :
  - à ce jour, il reste **741 arrêts du SDAP** à rendre accessible



## MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS PRIORITAIRES

**Tableau de synthèse repris dans la Délibération du 24 mai 2017 – Bilan SDAP 2016**

Suivi SDAP : actualisation					
Programmation SDAP	2016	2017	2018	2019	Total
cumul programmation avec reports		416	365	0	Dont les travaux sur Linéo 4, 5 et 10 (2018/2019)
report de l'année N-1		232	0	0	
programmation SDAP 2015	429	184	365		978
Réalisé en 2015	72	12	1		85
Réalisé en 2016	112	27			139
non réalisé à reporter en N+1	232				
Arrêts supprimés	13	Totaux inférieurs à la réalité du terrain pour des raisons internes ...			
taux de réalisation / programmation annuelle	52 %	En cours de consolidation dans la perspective du bilan 2017			

Auquel il convient d'ajouter les 56 arrêts actuellement classés en ITA  
→ 1034 arrêts = SDAP

Soit 741 arrêts prioritaires à mettre en accessibilité d'ici 2019



## MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS PRIORITAIRES

### Renforcement du processus de suivi et de mise en œuvre

- *en interne (SMTC et Régie Tisséo) :*  
une photographie du niveau d'accessibilité du réseau plus fiable (suivi des travaux et leur programmation)  
→ rendez-vous avec le Bilan 2017
- *avec les Territoires :*  
pour l'accessibilité des infrastructures, prérequis pour travaux nouveaux sur voirie et création d'arrêt  
→ conformément aux engagements de la Stratégie Mobilités 2025-2030  
et une autre relation à mettre en place avec nos partenaires institutionnels, dès 2018
- *avec les Associations :*  
analyse des ITA ainsi que de certains cas particuliers méritant un report au-delà de 2019 (ex. Jeanne d'Arc)

**... pour tenir l'objectif de 2019 et surtout s'installer de manière durable**



SMTc

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE  
DES VISUELS DE RECONNAISSANCE  
DES STATIONS DE MÉTRO





## VISUELS DE RECONNAISSANCE DES STATIONS

 Conclusion des ateliers CARUT des 2 et 17 mai 2017

**Panneaux de quai**



**Information directionnelle portes palières**



**Panneaux de totem en surface**



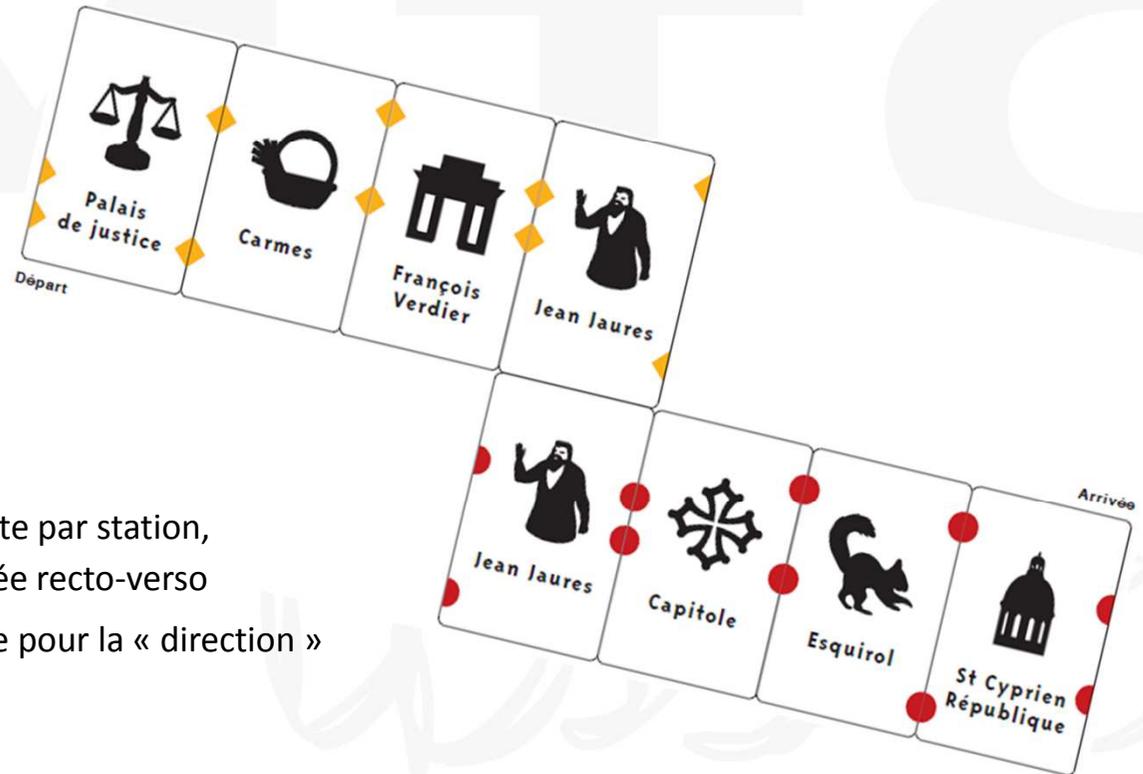


## OUTILS D'AIDE À L'UTILISATION DES VISUELS JEU DE CARTES

Test en cours



- Une carte par station, imprimée recto-verso
- + Une carte pour la « direction »



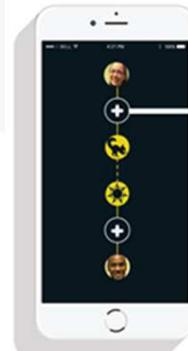


## OUTILS D'AIDE À L'UTILISATION DES VISUELS APPLICATION MOBILE

En test à partir de septembre 2017

Une application au plus simple,  
sans aucun texte

- Repères au cours d'un déplacement :
  - + photos
  - + visuels
- Un **bouton d'urgence** pour appeler un référent en cas d'imprévu (sauf en tunnel).



Avec 4G  
dans le  
tunnel

+

*appel  
d'urgence  
possible tout  
au long du  
trajet*



## PLANNING PRÉVISIONNEL

**Objectif de mise en place des visuels : début Novembre 2017**

- **Affichages des visuels sur le terrain** : *commande en cours*
- **Outils d'aide à l'utilisation de visuels** : *en test et en développement*
- **Participation aux rencontres Villes et Handicap**: *en cours de définition*



## 4<sup>ÈME</sup> CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE DES ARÈNES

### Nouveau partenariat ... 2017-2018

#### Objet du partenariat

- Finalisation des éléments graphiques de communication
- Design et packaging des outils d'aide à l'utilisation des visuels  
-> *prise en compte des tests par les associations*  
*(notamment auprès des personnes déficientes cognitives)*
- Réflexion sur mise en valeur de la démarche collaborative

- **Année scolaire 2014-2015**

Définition d'un principe graphique  
Sélection du projet «l'anecdote»  
*(Jessica PARADIS et Lara CLERC)*

- **Année scolaire 2015-2016**

Conception de l'ensemble des visuels  
*(chef de projet Jessica PARADIS)*

- **Année scolaire 2016-2017**

Etudes des modes de diffusion des visuels  
et recherche de déclinaisons adaptées  
aux différents handicaps



SMTC

CONCERTATION 2017

tisséo



## CONCERTATION C A R U T 2017



DATES	Thématiques abordées
04/01/2017	P+R Ramonville: création d'un point d'embarquement covoiturage
20/03/2017	Portillons PMR signalétique renforcée
06/04/2017	P+R Ramonville: Point d'avancement
13/04/2017	Opération DOCA Service de substitution
25/04/2017	Toulouse Aerospace Express
02/05/2017	Ecrans embarqués bus Linéo
03/05/2017	Visuels de reconnaissance des stations de métro
16/05/2017	Ecrans embarqués bus Linéo
20 juin 2017	<b>Commission Plénière</b>



## RENFORCEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE DES PORTILLONS PMR

### Une signalétique renforcée pour réserver le passage aux PMR

- Une réponse concrète aux remarques formulées par les membres de la Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo
- Un double objectif :
  - libérer ce passage pour les personnes à qui il est nécessaire
  - limiter les passages multiples lors de l'ouverture du portillon
- Une signalétique évaluée avec les associations





## PARTICIPATION DE TISSEO AU SALON AUTONOMIC SUD DES 23 ET 24 MARS

### Une présentation du portillon PMR sur le stand de la Ville de Toulouse





## L 145 ACCESS'

Présentation du matériel roulant affecté à la ligne L 145 ACCESS' dédiée aux personnes en fauteuil roulant prévue en complément du réseau de remplacement de la ligne A fermée sur la période du 17 juillet au 20 août 2017



Un **matériel roulant adapté** pour le transport simultané

- de 3 personnes en fauteuil
- + leur accompagnant éventuel





SMTC

MERCI DE VOTRE ATTENTION





Mise en accessibilité du sous-terrain

Examen de 2 scénarios d'aménagement

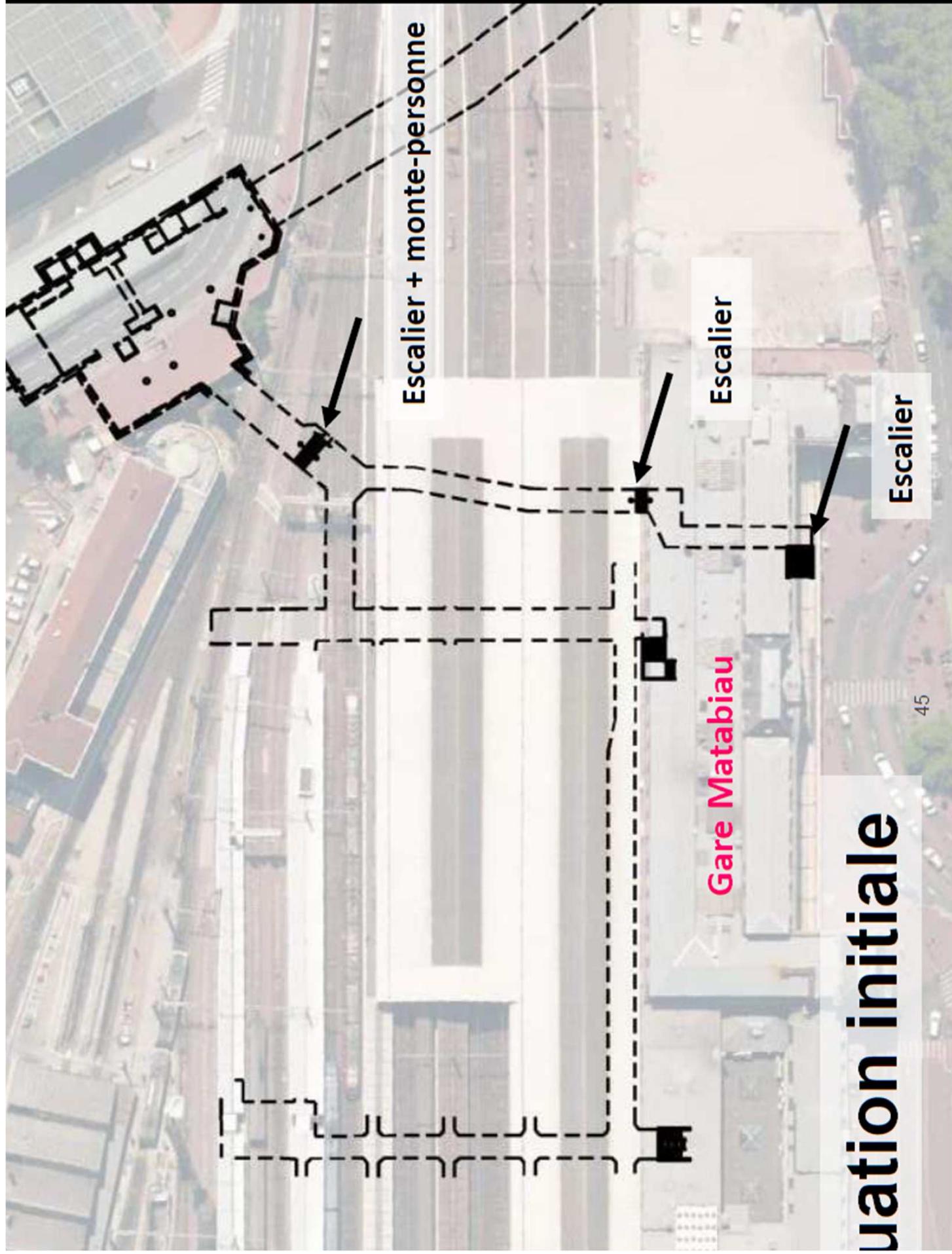
Atelier Carut 6 avril 2017





## Rappel du contexte

- Des études d'avant-projet réalisées par SNCF Gare et Connexion, financées par le SMTC qui s'inscrivent dans le cadre du projet multi partenarial TESO,
- Un programme des travaux à l'horizon 2020 présenté en commission accessibilité pour tous le 23 février 2017



Escalier + monte-personne

Escalier

Escalier

Gare Matabiau

uation initiale



# Les souterrains du PEM

Futur PEM



Rampe PMR

Rampe PMR

Gare Matabiau

# Horizon 2024

Escalier + Ascenseurs + Escalators



## Des contraintes techniques :

Un chemin de câbles qui traverse le sous-terrain

Une poutre située sous les quais SNCF, qui soutient la structure

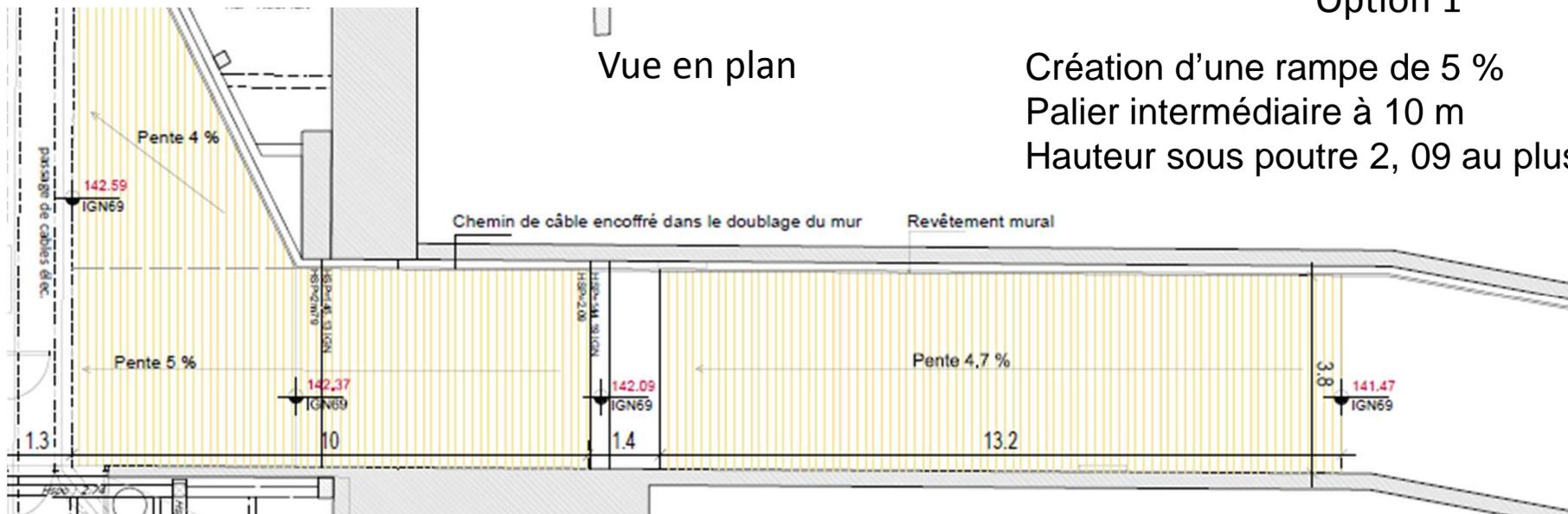
Deux propositions présentées aux associations en atelier

Une solution qui répond aux normes d'accessibilité

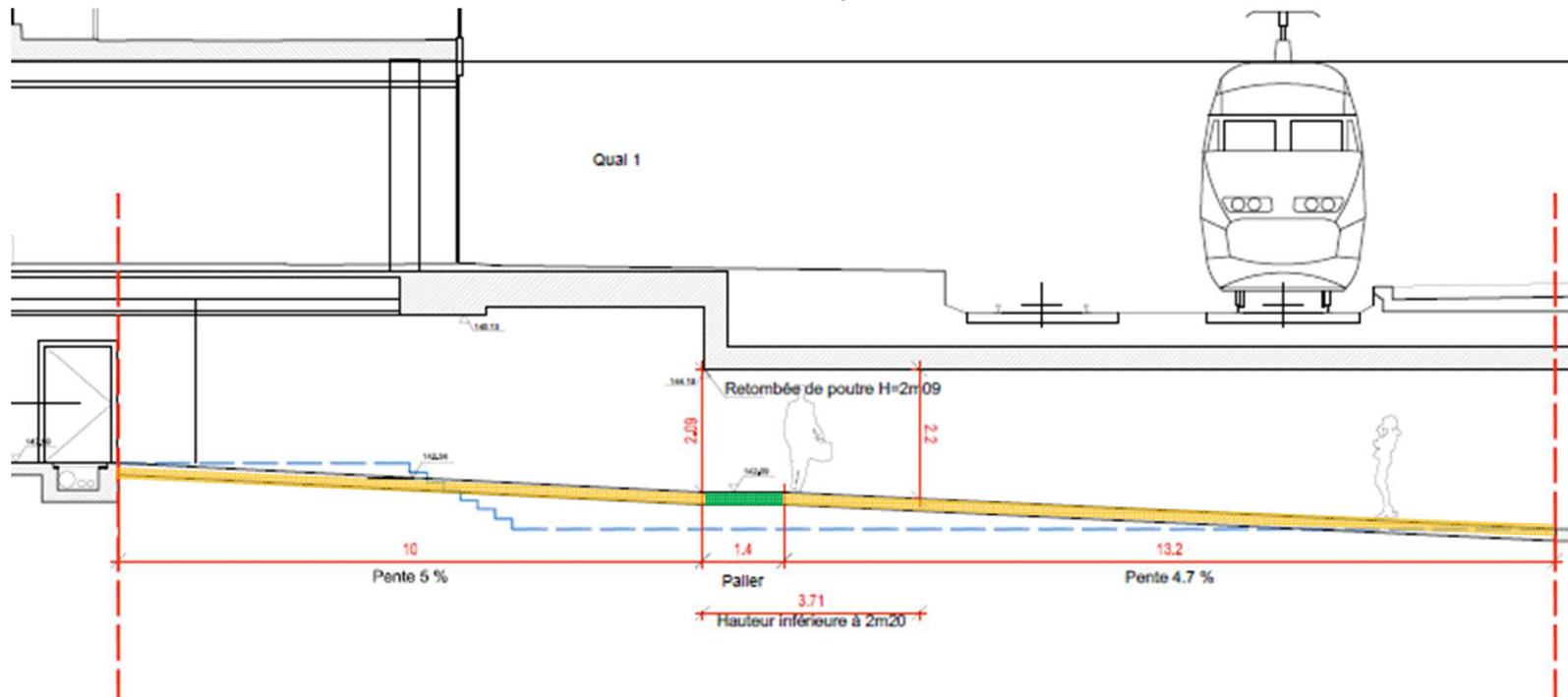
# Option 1

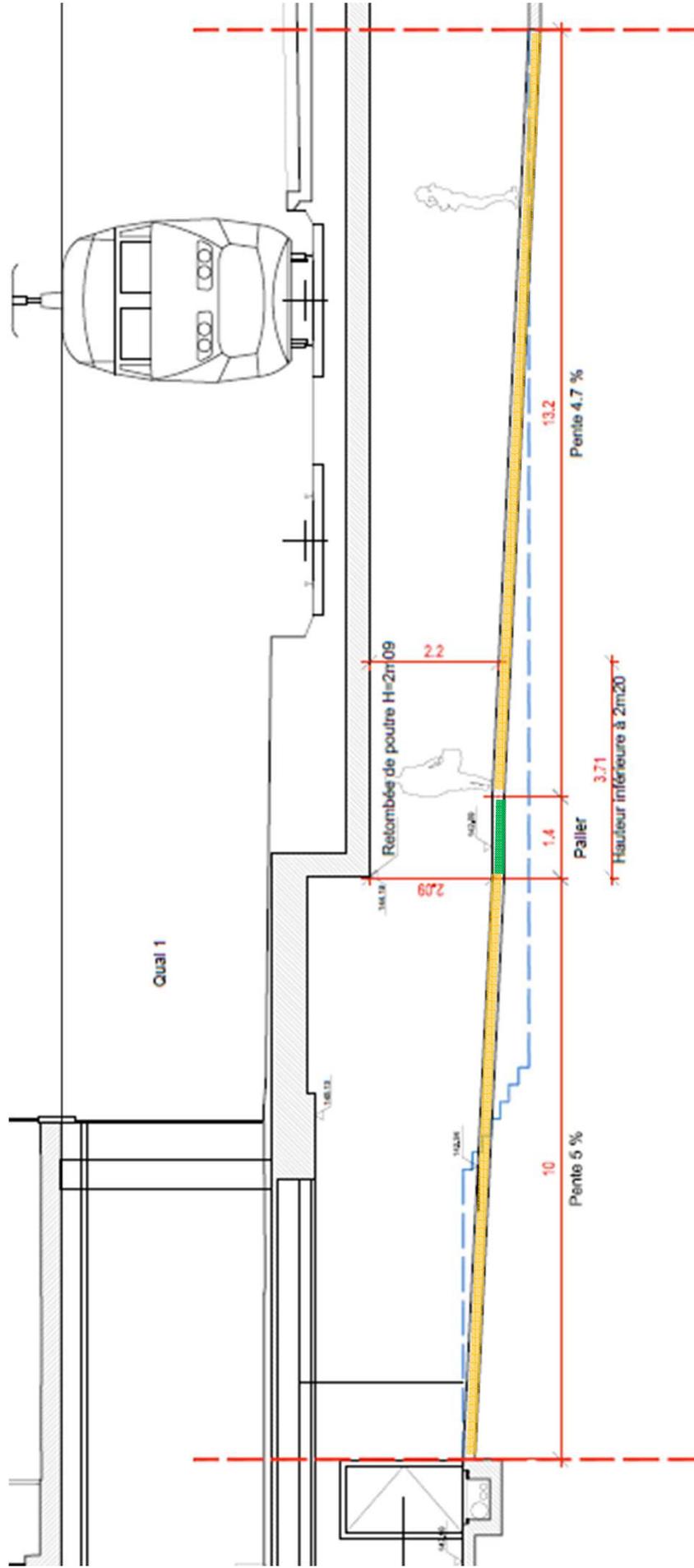
## Vue en plan

Création d'une rampe de 5 %  
Palier intermédiaire à 10 m  
Hauteur sous poutre 2,09 au plus ba

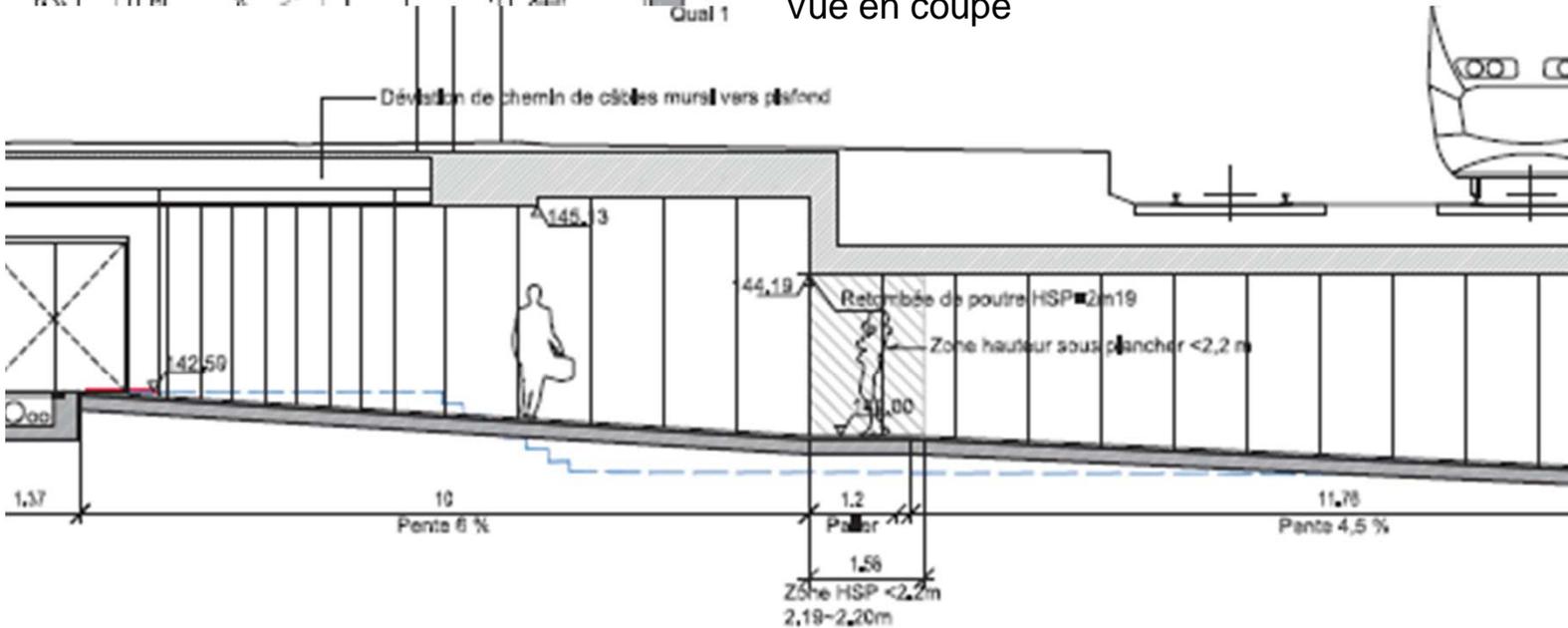
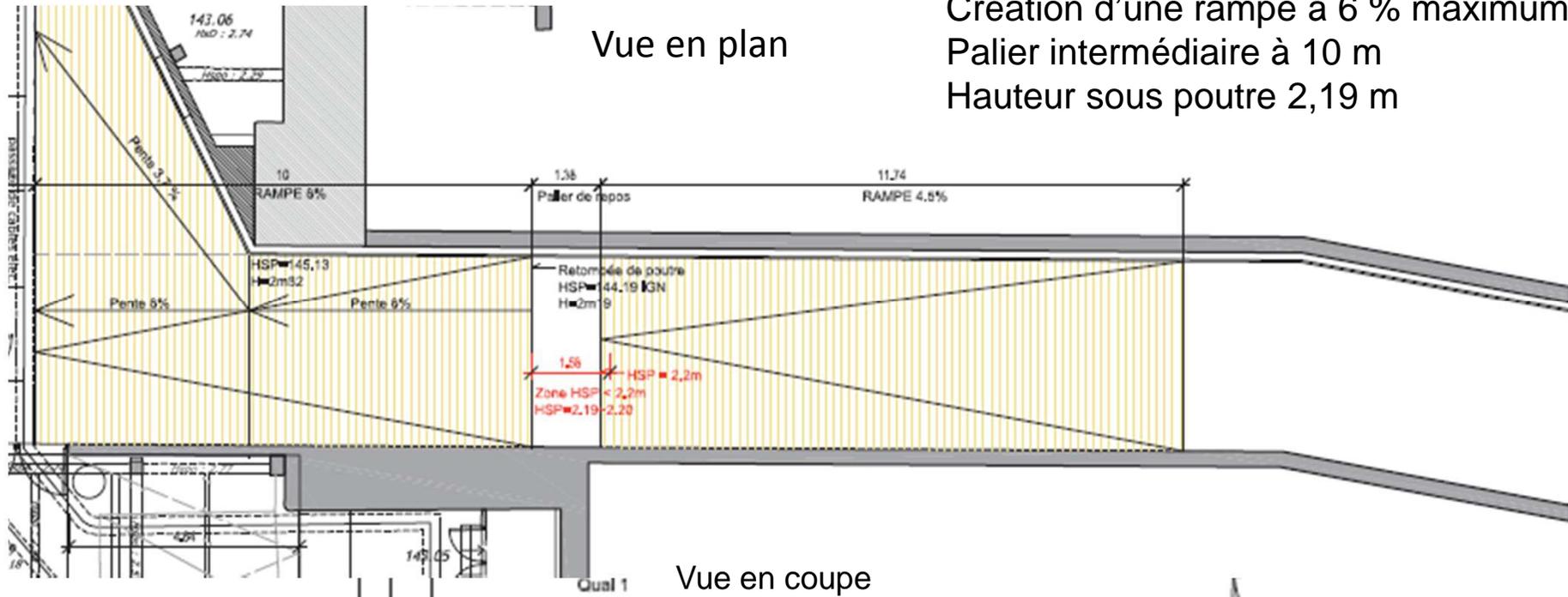


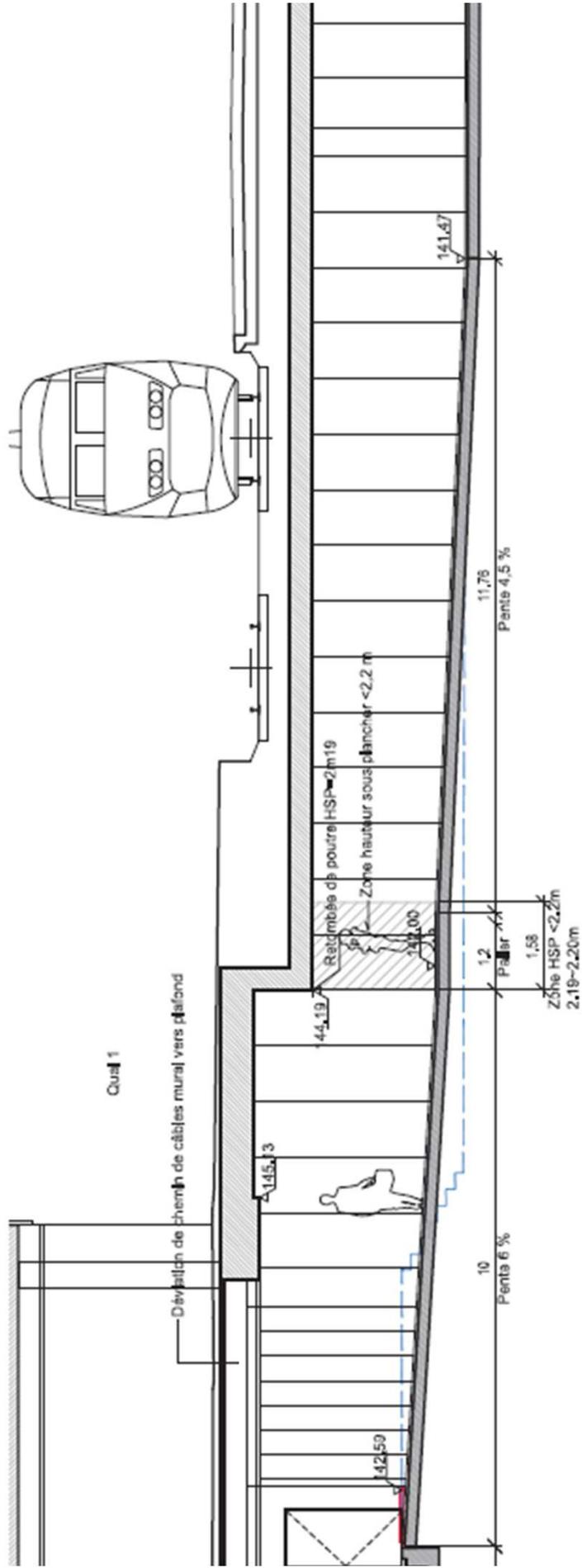
## Vue en coupe





Option 2  
 Création d'une rampe à 6 % maximum  
 Palier intermédiaire à 10 m  
 Hauteur sous poutre 2,19 m







## Orientation proposée

- Retenir l'option 2, réglementaire pour l'accessibilité (pente  $\geq$  à 5% tolérée avec un palier de repos tous les 10m)
- Dérogation nécessaire pour la hauteur sous plafond inférieure à 2,20

# ÉCRANS EMBARQUÉS LINÉO

Retours suite aux ateliers CARUT du 2 & 16 mai 2017





## CONTEXTE

### Linéo 100 % accessible : l'information aussi

- ✓ En 2014, le SMTC décide de renforcer l'offre en Information Voyageur en initiant un projet **d'écrans embarqués** sur les lignes Linéo en complément des dispositifs déjà présents :
  - Des bandeaux lumineux
  - Des annonces sonores
  - De l'information statique
  
- ✓ Déploiement des écrans :
  - Linéo 1 et 2 : depuis le **29 août 2016**,
  - Disponibilité du temps réel : depuis **fin décembre 2016**,
  - Toutes les lignes Linéo ont vocation à être équipées à **horizon 2020**.

## Rappel, organisation d'un atelier CARUT le 21 avril 2016 :

### ✓ Objectifs de l'atelier :

Recueillir l'avis des personnes sur le contenu des écrans (lisibilité, compréhension)

### ✓ Associations présentes : ANPEA, AVH

### ✓ Retours de l'atelier :

Besoin de grossir les caractères

Simplifier les informations

Un écran éblouissant (mauvaise lecture)

↳ préconisation : écriture claire sur fond foncé

Des contenus additionnels moins perturbants

Modifications effectuées pour la mise en service le 29 août 2016



Travail d'une nouvelle charte graphique, mise en service prévue pour septembre 2017



Contenu actuellement diffusé dans les Linéo :

  <b>Direction Gymnase de l'Hers</b>	 <b>À proximité du prochain arrêt</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>  Compans-Caffarelli             </li> </ul>	<p><b>Parc Relais</b> </p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>   <b>Leclerc</b>  </li> </ul>	<p><b>Agence Tisséo</b> </p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>  Barcelone Leclerc            </li> </ul>	<p>Centre des congrès Pierre Baudis</p> <p>Université Toulouse 1</p>

Contenu actuellement diffusé dans les Linéo :

<p><b>L</b> <b>L1</b>  <b>Direction Gymnase de l'Hers</b></p>	<p><b>i</b> <b>Information voyageurs</b></p>
<p><b>●</b> Collège JP Vernant </p>	<p><b>Pendant la déviation,</b> les arrêts des autres lignes peuvent être demandés.</p> <p>Merci pour votre compréhension.</p>
<p><b>▲</b> <b>EN DÉVIATION</b></p>	
<p><b>●</b> Achiary </p>	
<p style="text-align: right;">14:07</p>	

**Objectifs du SMTC : répondre aux demandes de l'atelier CARUT**

- Rendre accessible l'information au plus grand nombre : **écriture claire sur fond foncé**
- Simplifier et organiser l'information
- Un contenu additionnel moins perturbant



**Axes de travail :**

- ✓ **Création d'une charte éditoriale** : organiser et faciliter la diffusion des contenus
- ✓ **Développement d'une nouvelle charte graphique** : des visuels pour favoriser la lecture du plus grand nombre

# CRÉATION D'UNE CHARTE ÉDITORIALE

**1) Un zonage marqué pour les différents contenus (IV et contenu additionnel)**

## Information voyageurs :

- Avant le départ,
- Pendant le trajet : prochain arrêt, correspondances, POI

## Contenu additionnel :

- Météo
- Bien voyager
- Se cultiver
- Bon plan
- Informations sur les territoires

**2) Un mode de perturbation complètement dédié**

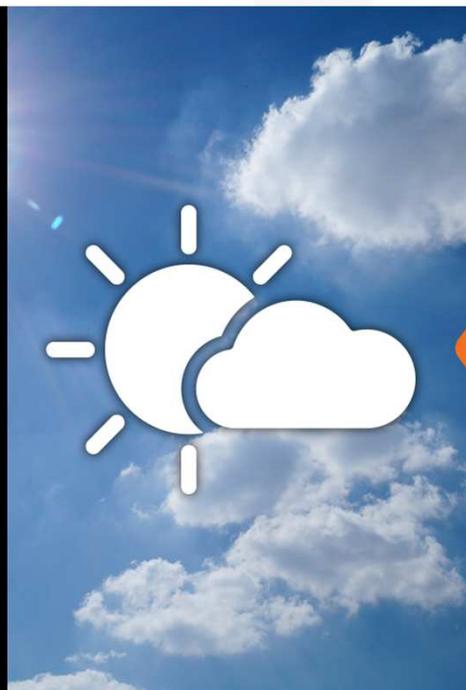
**En cas de perturbation :  
Écran dédié aux informations voyageurs**

Avant le départ :



Vers Gymnase de l'Hers

Départ dans  
**09** min



DEMAIN  
à Toulouse

**8°** mini

**22°** maxi

14:27

Pendant le voyage :

**L** **L1**  **Vers Gymnase de l'Hers**

Jeanne d'arc

**M** **A** **BUS** **31** **88S**

Compans-Caffarelli

**T** **T1** **BUS** **34** **62**



Leclerc

## BIEN VOYAGER

Pensez à laisser disponibles les places assises aux voyageurs qui en ont plus besoin que vous.



14:27



Pendant le voyage :

**L** **L1** Vers Gymnase de l'Hers

Arrêt

**Compans-Caffarelli**

Lignes en correspondance :

**T** **T1**

**BUS** **34** **62** **70**

**SE CULTIVER**

**LE CAPITOLE**

Le nom de capitolé vient du mot «chapitre», lieu où se tient l'assemblée.



**14:27**

Pendant le voyage :

<p> <b>L1</b>  <b>Vers Gymnase de l'Hers</b></p>	<p> <b>LE BON PLAN</b></p>
<p>Arrêt  <b>Compans-Caffarelli</b></p>	
<p> Centre de Congrès P. BAUDIS  Jardin de Compans  Cité Administrative</p>	<p><b>9 &gt; 18</b> <b>AVRIL</b> 2 0 1 6 <i>On s'y retrouve!</i> <b>Nocturnes :</b> <b>mardi 12 &amp; vendredi 15</b></p> <p><b>14:27</b></p>



Pendant le voyage :

**L** **L1** **Vers Gymnase de l'Hers**

**Arrêt**  
**Port St-Etienne**

**Le projet Mobilités**  
**2025/2030**

**On en parle ?**  
**Vous aussi, participez !**

**14:27**

Lors de perturbation :

 **L1**  **Vers Gymnase de l'Hers**

● Port St-Etienne

 **En déviation**

● Leclerc

5 Arrêts non desservis :

● Pérignon

● Aqueduc

● Tilleuls

14:27

Lors de perturbation :

 **L1**  **Vers Gymnase de l'Hers**



**Déviati  
en cours**

Pendant la déviation,  
les arrêts des autres lignes  
peuvent être demandés.

 Port St-Etienne

**14:27**

## Retours de l'atelier CARUT :

- ✓ **Associations présentes :** ANPIHM, APF, ANPEA, ASHT
- ✓ **Présentation du nouveau contenu :**
  - Validation de la charte graphique : fond foncé avec des écritures claires
  - Bonne compréhension des informations données : avant le voyage, pendant le voyage et lors de perturbations
  - Des écritures encore trop petites -> des modifications ont été effectuées
  - Validation de la charte éditoriale : bonne compréhension de la dissociation des deux écrans



**A l'attention des représentants des associations membres de la CARUT**

Toulouse, le 17 janvier 2018

Nos réf : JME/JCB/VD/2018/

Vos réf : courriers des associations Handi-Social (11/12/2017) - GIHP (7/12/2018)-Trisomie 21(08/01/2018)

Affaire suivie par Jean-Claude Bernard

**Objet :** Compte-rendu de la CARUT

Madame, Monsieur,

Constituée à l'origine pour les besoins de la concertation lors de l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité, la CARUT a été maintenue depuis 2008 pour favoriser le dialogue, recueillir les besoins nouveaux exprimés par les membres associatifs représentant les différents types de handicap et permettre de faire des points réguliers sur l'avancement des projets.

La CARUT est un outil déterminant pour la progression de l'accessibilité du réseau de transport, je tiens à ce que le déroulement des réunions aille toujours dans le sens d'une démarche participative et constructive où chacun ait l'opportunité de s'exprimer sereinement, en confiance et dans le respect mutuel.

Aussi, après avoir analysé le relevé de conclusion des réunions CARUT, je demande à mes services d'appliquer des modalités de rédaction garantissant la fiabilité des retranscriptions. Ainsi, comme vous le souhaitez, seront rapportés les échanges généraux et partagés par les représentants présents et, lorsque nécessaire, l'acronyme de l'association sera mentionné pour des questions, remarques ou demande ciblées.

Par ailleurs, une attention toute particulière sera apportée aux relevés de conclusion des travaux des ateliers pour éviter toute remise en question en session plénière de la CARUT. A ce sujet, Il est important que les associations assurent une représentation en atelier si elles souhaitent débattre d'un sujet.

En ce début d'année, j'ai à cœur d'adresser mes meilleurs vœux à tous les membres de la Commission en souhaitant à toutes et à tous une année 2018 enrichie de nombreuses avancées, fruits d'une collaboration vertueuse.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Jean-Michel LATTES**  
**Président du Tisséo Collectivités**  
**Vice-Président de Toulouse Métropole**  
**1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Toulouse**



Syndicat Mixte des Transports en Commun  
de l'Agglomération Toulousaine

Docteur Catherine COUZERGUE  
Présidente  
GIHP  
10 rue Jean Gilles – Local n° 902  
31100 TOULOUSE

Toulouse, le 8 DEC. 2017

**Lettre Recommandée + A.R.**

Nos réf : JME/JCB/VD/2017/

Vos réf : 071201/17

**Objet :** Compte-rendu de la CARUT

Madame la Présidente,

Depuis bientôt 10 ans, l'efficacité de la démarche de concertation s'est construite au sein de la CARUT sur des échanges systématiques entre les représentants des personnes à mobilité réduite et l'ensemble des acteurs métiers de Tisséo. Ces échanges ont favorisé la pertinence des mesures prévues au SDA puis au SDAP – Ad'AP. L'implication de mes collaborateurs, leur objectivité et leur sens du service public ne peuvent être remis en cause. Ils organisent et participent aux ateliers thématiques, ils interviennent pour expliquer les solutions retenues, privilégient systématiquement leur universalité et ils sont là aussi pour prendre en compte les dysfonctionnements intervenus sur nos services et assurer les ajustements nécessaires après concertation. Le mode de fonctionnement actuel de la CARUT, basé sur des commissions plénières et des ateliers, a fait ses preuves.

Vous concevez ma surprise à la lecture du courrier que vous avez adressé au coordonnateur de l'accessibilité du SMTC qui assure, depuis sa création, l'organisation et l'animation de la CARUT.

Vous demandez, dans votre courrier, que le compte-rendu de la Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo du 20 juin dernier soit complété des acronymes des associations qui ont été soumises à vos interpellations ciblées de « vote ».

Mme MARTI, qui présidait cette rencontre, m'a effectivement rapporté l'extrême désordre que vous avez créé en prenant ces initiatives au mépris des règles les plus élémentaires de démocratie participative que vous semblez par ailleurs plébisciter.

Cette situation m'amène à souligner les points suivants.

La Commission plénière a pour objet de rendre compte des conclusions des ateliers, de l'avancement des mesures et de prendre acte des remarques, des nouvelles demandes et attentes. Si un point nécessite d'être

approfondi, une étude complémentaire, la mise en place d'un atelier ou toute autre mesure est décidée en séance et portée au compte-rendu. Ce sont ces réunions dédiées à une thématique qui donnent le temps du débat.

J'ai à cœur que la CARUT demeure un temps d'échanges respectueux de tous, condition d'un partenariat collaboratif, utile et constructif.

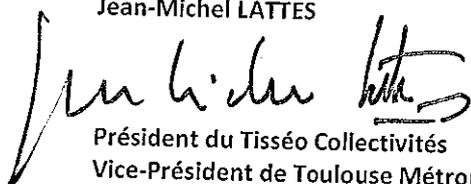
En conséquence, le compte-rendu de la CARUT du 20 juin 2017 n'a pas lieu d'être modifié. Cependant, votre courrier du 7 décembre 2017 sera annexé au compte-rendu ainsi que le présent courrier.

Concernant votre remarque sur Mobibus, je vous rappelle qu'un comité de suivi est dédié à ce service. Il vous appartient d'adresser vos demandes dans ce cadre.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

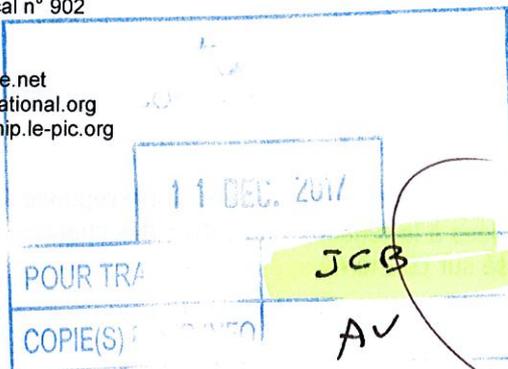
Jean-Michel LATTES



Président du Tisséo Collectivités  
Vice-Président de Toulouse Métropole  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Toulouse

Unis pour l'autonomie

10 Rue Jean Gilles – Local n° 902  
31100 TOULOUSE  
Tel : 05 61 44 88 33  
E-mail : gihp.mip@laposte.net  
Site internet : www.gihpnational.org  
http://gihpmip.le-pic.org



*J.C. Bernard*

**M. Jean-Claude BERNARD,**  
Coordonnateur Accessibilité,  
TISSEO SMTC  
7 Esplanade Compans-Caffarelli – B.P. 11120  
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Toulouse, le 7 décembre 2017,

LETTRE RECOMMANDEE A-R

Copie pour information :

- M. Jean-Michel LATTES, Maire Adjoint de Toulouse, Président de TISSEO SMTC
- M. Christophe ALVES, Maire Adjoint de Toulouse chargé des affaires sociales, du handicap et de la vie associative
- Mme Marie-Hélène TEXIER, Responsable Accessibilité TISSEO EPIC

Objet : **Compte-rendu de la CARUT**

N. Réf. : 071201/17

Monsieur,

Le GIHP MIDI-PYRENEES tient à vous faire part de sa désapprobation sur le mode de fonctionnement actuel de la Commission d'Accessibilité du Réseau Urbain Tisseo (CARUT).

Cette commission a été créée dans le but de la concertation. Nous avons le sentiment d'un glissement vers une fonction limitée à l'information et à l'écoute des membres.

Les compte-rendu produits par TISSEO ne reprennent pas les avis des membres, surtout lorsque les choix et décisions de TISSEO ne sont pas validés.

Ce n'est pas ainsi que peut s'établir un climat de confiance serein et nécessaire pour un bon partenariat. Il ne s'agit pas dans ces modalités d'un travail constructif tel que les associations le développent avec d'autres interlocuteurs publics. Et nous le regrettons.

Ainsi, voici 3 points majeurs non mentionnés dans votre dernier compte-rendu :

1. Concernant **la ligne 145**, il manque la liste des associations qui se sont opposé à ce que la ligne 145 soit réservée aux personnes en fauteuil roulant : ADAPEI, AFM, APF, ASMTH, GIHP Midi-Pyrénées, Handi-Social, Trisomie 21 Haute-Garonne. Celles-ci avaient demandé à ce que cela figure au compte-rendu.
2. Concernant le « **SDAP Mise en accessibilité des arrêts** », les associations ont exprimé un profond désaccord face au retard pris qu'elles ne peuvent pas accepter. Elles notent l'engagement à rattraper le retard. Et la liste des associations solidaires de cette position manque encore : ADAPEI, AFM, APF, ASMTH, GIHP Midi-Pyrénées, Handi-Social, Trisomie 21 Haute-Garonne.

T.S.V.P. →

3. **L'appel d'offres Mobibus** arrive à échéance à la fin 2018 selon votre réponse à ma question. Les associations ont demandé à être associées à la rédaction du cahier des charges. Mme MARTI s'est engagée à ce qu'un atelier soit organisé sur ce thème.

La démocratie participative nécessite objectivité et neutralité dans la rédaction des compte-rendu. Ceux-ci doivent donc reprendre tous les avis exprimés.

Nous refusons que la CARUT devienne une chambre d'enregistrement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée,



Dr Catherine COUSERGUE,  
Présidente.

*un bonjour*

*RW*



Toulouse, le 11 décembre 2017

M. Jean-Claude BERNARD,  
Coordonnateur Accessibilité,  
TISSEO SMTC  
7 Esplanade Compans-Caffarelli  
B.P. 11120  
31011 TOULOUSE CEDEX 6

## LETTRE RECOMMANDEE A-R

### Copie pour information :

- M. Jean-Michel LATTES, Maire Adjoint de Toulouse, Président de TISSEO SMTC
- M. Christophe ALVES, Maire Adjoint de Toulouse chargé des affaires sociales, du handicap et de la vie associative
- Mme Marie-Hélène TEXIER, Responsable Accessibilité TISSEO EPIC

### Objet : Compte-rendu de la CARUT

Monsieur,

L'association HANDI-SOCIAL, comme le GIHP Midi-Pyrénées et les associations du CIAH 31, tient à vous faire part de sa désapprobation sur le mode de fonctionnement actuel de la Commission d'Accessibilité du Réseau Urbain Tisseo (CARUT).

Cette commission a été créée dans le but de la concertation. Nous avons le sentiment d'un glissement vers une fonction limitée à l'information et à l'écoute des membres.

Les comptes-rendus produits par TISSEO ne reprennent pas les avis et positions des membres, surtout lorsque les choix et décisions de TISSEO sont contestés.

Ce n'est pas ainsi que peut s'établir un climat de confiance serein et nécessaire à un bon partenariat.

Il ne s'agit pas dans ces modalités d'un travail constructif tel que les associations le développent avec d'autres interlocuteurs publics. Et nous le regrettons.

Ainsi, voici 3 points majeurs non mentionnés dans votre dernier compte-rendu concernant la CARUT du 20 juin :

1. Concernant la ligne 145 Access, service de substitution pendant l'arrêt de la ligne A du métro, il manque la liste des associations qui se sont opposées à ce que la ligne 145 soit réservée uniquement aux personnes en fauteuil roulant demandant donc qu'elle soit ouverte aux titulaires de la carte d'invalidité et de la carte de priorité : ADAPEI, AFM, APF, ASMTH, GIHP Midi-Pyrénées, Handi-Social, Trisomie 21 Haute-Garonne. Celles-ci avaient demandé à ce que cela figure au compte-rendu.

2. Concernant le SDA-Ad'AP pour la mise en accessibilité des arrêts Tisseo, les associations ont exprimé un profond désaccord face au retard pris qu'elles ne peuvent pas accepter (seulement 52% de l'objectif en 2016, après le non-respect des engagements de 2009 et l'échéance de 2015). Elles notent l'engagement à rattraper le retard mais s'inquiète et s'oppose à la tentative de report de l'échéance à 2019.

Et la liste des associations solidaires de notre position manque encore : ADAPEI, AFM, APF, ASMTH, GIHP Midi-Pyrénées, Handi-Social, Trisomie 21 Haute-Garonne.

3. L'appel d'offres Mobibus arrive à échéance à la fin 2018 selon votre réponse à notre question. Les associations ont demandé à être associées à la rédaction du cahier des charges. Mme MARTI s'est engagée à ce qu'un atelier soit organisé sur ce thème.

La démocratie participative nécessite objectivité et neutralité dans la rédaction des comptes-rendus. Ceux-ci doivent donc reprendre tous les avis exprimés.

Nous refusons que la CARUT devienne une chambre d'enregistrement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée,

Odile MAURIN,  
Présidente d'HANDI-SOCIAL

